

Ordre du jour : Rapport sur le mode provisoire d'admission au service militaire en qualité d'officier, lors de la séance du 28 septembre 1791

Jacques Guillaume Thouret

Citer ce document / Cite this document :

Thouret Jacques Guillaume. Ordre du jour : Rapport sur le mode provisoire d'admission au service militaire en qualité d'officier, lors de la séance du 28 septembre 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXXI - Du 17 au 30 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 452;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_31_1_12782_t1_0452_0000_4

Fichier pdf généré le 05/05/2020

M. de Montlausier. Non, Monsieur, ce n'est que sur la motion de M. l'abbé Maury. Je vous donne un démenti formel.

M. le Président. Je ne répondrai pas aussi impertinemment qu'on m'en donne le droit; passons à l'ordre du jour.

M. Lavie. Je fais la motion, qu'on remercie le côté droit de donner à nos successeurs, un exemple de sa modération et de la conduite qu'il a tenue pendant 2 ans et demi. (*Se tournant vers les tribunes où se trouvent les députés à la prochaine législature.*) Profitez de cet exemple, Messieurs, pour vous conduire en conséquence. (*Applaudissements à gauche.*)

A droite : Nous vous remercions aussi.

M. Lavie (*s'adressant à la droite*). Nous vous recommanderons en province.

A droite : Nous demandons l'explication de ce que dit M. Lavie.

M. le Président. L'ordre du jour appelle....

M. Duval d'Eprémesnil. M. Lavie a dit qu'il nous recommanderait en province; nous demandons l'explication de ces mots.

M. Lavie. Et certainement oui.

M. de Guilhermy. Nous demandons justice de M. Lavie.

M. de Faucigny-Lucinge. Il faut que M. Lavie s'explique sur sa recommandation.

A droite : Justice ! justice !

M. Lavie (*à la tribune*). Me voilà pour m'expliquer.

M. le Président. Allons, Messieurs, passons à l'ordre du jour.

M. Duval-d'Eprémesnil. Nous demandons justice de l'infâme propos de M. Lavie.

M. Lavie (*se tournant vers la droite*). Il n'y a d'infâmes dans l'Assemblée que ceux qui me parlent. (*Montrant le côté droit.*) Voilà les brigands !

A droite : A l'ordre ! à l'ordre !

M. de Guilhermy. Qu'est-ce qu'un gueux comme cela !

Un membre à droite : Je réclame la justice la plus sévère de l'Assemblée contre M. Lavie qui nous a traités d'infâmes et de brigands.

A droite : Oui ! oui !

M. Lavie. Monsieur le président, je demande un moment d'attention.

Lorsque je suis entré dans l'Assemblée, j'ai vu qu'elle était dans un état tumultueux indigne de sa majesté; j'ai vu que le trouble était excité par des membres du côté droit chez lesquels j'ai retrouvé le même esprit d'acharnement qu'ils mettent depuis 2 ans et demi à persécuter les

bons citoyens. J'ai saisi cette occasion pour avertir nos successeurs et leur donner un exemple de ce que nous avons souffert depuis si longtemps. (*Nouveaux applaudissements.*) Mon intention a été de leur faire entendre combien ils devaient prendre garde à être fermes contre ceux qui, après avoir dépouillé la nation, sont réduits au désespoir de ne pouvoir plus l'opprimer. J'en ai pris occasion de dire, non pas au côté droit, mais à quelques personnes du côté droit, car il y en a d'infiniment respectables... (*Murmures à droite.*)... que ceux qui insultaient l'Assemblée seraient recommandés aux électeurs de nos provinces; et ils le seront pour qu'ils prennent bien garde que, sous le voile d'un patriotisme simulé, ils ne nous envoient plus de gens pareils pour défendre les droits du peuple. (*Applaudissements à gauche; murmures à droite.*) Cet avertissement d'un bon citoyen a été traité d'infâme par M. d'Eprémesnil....

M. Duval-d'Eprémesnil. Vous avez dit : nous vous recommanderons aux provinces.

M. Lavie... Cela veut dire que moi qui avertis mes concitoyens de ne pas choisir des hommes capables de les opprimer encore, je suis un infâme ! J'ai répondu à cet ancien suopôt des parlements, toujours accoutumés à dépouiller et à opprimer le peuple, que ceux qui parlaient ainsi étaient des infâmes et des brigands.

A droite : A l'Abbaye ! à l'Abbaye !

A gauche : A l'ordre du jour !

(L'Assemblée décrète de nouveau qu'elle passe à l'ordre du jour.)

M. le Président. La parole est à M. Victor de Broglie pour faire un rapport sur le mode provisoire d'admission au service militaire en qualité d'officier.

M. Victor de Broglie, au nom du comité militaire. Messieurs, pour faire regagner à l'Assemblée un temps trop long qu'elle vient de perdre, je vais, dans le plus court rapport possible, lui exposer la situation des choses pour lesquelles je suis chargé de vous proposer un projet de décret.

Le comité militaire a été chargé de présenter à l'Assemblée nationale un mode d'admission au service en qualité d'officier. Ce mode était nécessairement subordonné à des concours et à des examens. Ces concours et ces examens devaient être à des établissements publics d'institutions militaires. Ce travail a été rédigé par le comité militaire, il sera demain distribué en entier à l'Assemblée (1); mais, comme il est fort étendu et que les moments de l'Assemblée ne lui permettaient pas de l'examiner, le comité militaire a cru nécessaire de vous présenter un mode d'admission provisoire qui fait l'objet du projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu son comité militaire, décrète ce qui suit :

Art. 1^{er}.

« Le mode provisoire de nomination aux emplois de sous-lieutenant dans l'armée, qui a été fixé par le décret du 1^{er} août 1791, n'aura son

(1) Voir ce document ci-après, aux annexes de la séance.